



l'oxygène
à la source

N°171-24

ASSAINISSEMENT EAUX USEES – REALISATION DES INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES OU DES OPERATIONS DE LOCALISATION ET DE REPERAGE DES OUVRAGES ENTERRES PREALABLEMENT A LA REALISATION DES TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU SILA – APPROBATION ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Nombre de membres en exercice : 21 Présents : 14 Représentés : 0 Quorum : 11

**Délibérations
du Bureau Syndical
Séance du 24 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix heures, le Bureau du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 14 juin 2024, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Séverine MUGNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Fabienne GREBERT, Frédérique LARDET, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Christian MARTINOD, Christian ROPHILLE, Gilles VIVIAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

M. Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

M. Pierre BARRUCAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSÉS

Mme Séverine MUGNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

M. Jean-Yves MÂCHARD

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

MM. Michel BEAL, Anthony GRANGER, Patrick LECONTE, Didier SARDA, Roland LOMBARD, Yohann TRANCHANT, Emmanuel GEORGES

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Mmes et MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

ASSAINISSEMENT EAUX USEES – REALISATION DES INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES OU DES OPERATIONS DE LOCALISATION ET DE REPERAGE DES OUVRAGES ENTERRES PREALABLEMENT A LA REALISATION DES TRAVAUX SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU SILA – APPROBATION ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Exposé de Christian ROPHILLE,

En application de la décision n° 139-20 du 3 juin 2020, le SILA a conclu un accord-cadre de services à bons de commandes avec la société ADRE RESEAUX pour la réalisation des investigations complémentaires ou des opérations de localisation et de repérage des ouvrages enterrés préalablement à la réalisation des travaux sur l'ensemble du territoire du SILA.

Le marché arrive à échéance le 29 septembre 2024.

Il est proposé en conséquence de lancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert, en application des articles L. 2124-2 et R. 2161-1 et suivants du Code de la commande publique, en vue de la passation d'un accord-cadre de services à bons de commandes mono-attributaires, avec maximum, selon les modalités suivantes :

- Montant estimatif annuel : 30 000 € HT
(soit 120 000 € HT sur la durée totale du marché)
- Montant maximum annuel : 90 000 € HT
(soit 360 000 € HT sur la durée totale du marché)

Le marché a pour objet la réalisation des investigations complémentaires ou des opérations de location et de repérage des ouvrages enterrés préalablement à la réalisation des travaux, nécessaires pendant l'élaboration du projet et obligatoires avant tout commencement de travaux et ce conformément à la réglementation sur les travaux situés à proximité de réseaux enterrés et aux dispositions de la norme. Ces repérages sont réalisés conformément à la norme NF S 70-0003.

L'accord-cadre ne fait pas l'objet d'un allotissement qui rendrait techniquement difficile l'exécution des prestations.

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 1 an à compter de l'ordre de service n° 1, reconductible tacitement annuellement 3 fois pour la même période.

Les membres du Bureau sont invités à :

1. approuver le projet présenté,
2. autoriser le Président à lancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert,
3. autoriser le Président à signer l'accord-cadre avec l'entreprise retenue par la Commission d'appel d'offres, ainsi que toutes pièces afférentes au marché.

- A D O P T É -
à l'unanimité

N'ont pris part au vote que les délégués des EPCI ayant transféré la compétence Assainissement (Grand Annecy, CC Fier & Ussets, CC Sources du lac d'Annecy).

Voix POUR : 11

Voix CONTRE : 0

Abstentions : 0

Non votants : 0

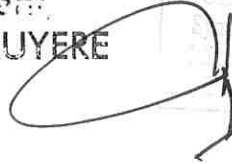
Par délégation,
Pascale ABADIE,
Directeur Général Adjoint des Services

Mme Séverine MUGNIER,
Secrétaire de séance



Acte reçu à la Préfecture
Le 27 JUIN 2024
Publié le - 1 JUIL. 2024

Exécutoire le - 1 JUIL. 2024
Le Président
Pierre BRUYERE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.